REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ISERE COMMUNE DE LA BUISSIERE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL DU 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Buissière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Agnès DUPON. Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2023

1/CONTROLE DU QUORUM

PRESENTS: DUPON Agnès ; LANOY Philippe ; BOLZE Benoît ; GIRE Sylvain ; HAUTOT Béatrice ; CHARPIOT Géraldine ;TILLIER Nathalie; TILLIER Rémy ;JUSTE Alain ;BOUILLOT

Pierre

ABSENTS:

EXCUSES: DEMAY Philippe; PATUREL Martine; MOSCA Sébastien

POUVOIR(S): Philippe Demay donne pouvoir à Beatrice Hautot martien Paturel donne pouvoir à Benoit Bolze

2/DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre BOUILLOT

3/DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023_11_01 PORTANT SUR DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET COMMUNAL

Nous demandons au conseil municipal d'autoriser la modification suivante pour l'opération Entrées de Village sur le budget communal.

Les modifications sont liées à :

- Une mauvaise imputation lors de l'enregistrement du budget des frais de Maitrise d'œuvre mal imputés en « Etudes »
- La réactualisation du marché de l'entrée de village du Boissieu dont la réalisation a été retardée d'une année par des travaux de la communauté de communes le Grésivaudan.
- L'augmentation de certaines matières premières ;

DM2 Dépenses d'investissement

2151 Opération 10 Entrées de village : passe de 66000 € à 96000 € (+ 30000)

2031 Opération 10 Entrées de village : passe de 15000 € à 0 **(-15000**)

2313 Opération 15 : passe de 626977.53 € à 611977.53 € (- 15000)

Pour: 12
Abstention: 0
Contre: 0
Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2023_11_02 PORTANT SUR DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET COMMUNAL

Nous demandons au conseil municipal d'autoriser la modification suivante pour l'opération Aménagement Centre Bourg sur le budget communal.

Les modifications sont liées à :

- L'augmentation des marchés par rapport aux devis réalisés pour le montage du dossier de demande de subventions et de la budgétisation de l'opération avant la guerre en Ukraine
- L'augmentation de certaines matières premières et des prestations de pose;

DM2 Dépenses d'investissement

21351 Opération 11 Aménagement Centre Bourg : passe de 290 000 € à 325 000€ (+ **35000**)

2313 Opération 15 : passe de à 611977.53 € à 576 977.53 € (- **35000**)

Pour: 12 Abstention: 0 Contre: 0

✓ Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 18h 20 . Signature Madame la Maire

Signature M. le secrétaire de séance